



Boucherville, 30 mars 2018

Objet: Séquences des activités d'une saison "Rentrée progressive AA-BB-A-B-C"

Cette initiative relative à la séquence des activités d'une saison avec entrée progressive provient d'une demande spécifique de la part des participants, du colloque du mois d'octobre 2016 à Drummondville ou l'ensemble des associations du Québec étaient invitées.

Cette demande spécifique a été insérée à l'intérieur du Plan Stratégique 2017-2022 de Hockey Québec qui vous a été présenté ou dont vous avez eu l'occasion de prendre connaissance. [\(Document en annexe page16\)](#)

En ce qui a trait à cette séquence des activités d'une saison avec entrée progressive, l'ensemble des participants étaient tous d'accord pour que Hockey Québec enclenche dans un délai jugé raisonnable le processus et aller de l'avant sur cet aspect.

Comme les débuts de saisons allaient être quelque peu modifiés il était primordial d'entrer en contact avec les différents intervenants concernés, soient les gens des arénas ainsi que les gens des loisirs municipaux pour assurer la faisabilité du projet.

La direction générale de Hockey Québec a rencontré les gens de l'AQAIRS (Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives) ainsi que ceux du Regroupement québécois des loisirs municipaux.

Une entente a été conclue entre ces derniers afin que la fédération de hockey puisse procéder à la confection d'un calendrier relatif à la séquence des activités d'une saison avec rentrée progressive.

La semaine dernière, nous vous avons acheminé la correspondance de Hockey Québec à cet effet en vous précisant que nous allions vous revenir et vous présenter le tableau régional des séquences des activités propres à Hockey Richelieu pour la saison 2018-2019. [\(Document HQ en annexe\)](#)

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce tableau afin d'arrimer vos besoins en heures de glace avec celui-ci. [\(Document H.R. en annexe\)](#)



Il est possible que certaines associations aient déjà signé des contrats de location d'heures de glace avec des arénas privées, veuillez nous en informer et si ces derniers ne veulent rien modifier selon vos besoins il nous fera plaisir de vous aider en regardant avec l'AQAIRS ce que nous pouvons faire.

Pour les associations qui auraient des heures de glace de réservées précédant les dates de début des différents camps de sélection, il est possible de les utiliser pour de la mise en forme ou autres programmes pourvu que vous informiez les parents que la présence des enfants est facultative. (Non obligatoire)

Il est important que ce document soit sur votre site internet afin que tous les parents puissent en prendre connaissance.

Vous noterez que nous avons précisé certaines périodes de congé de matchs durant la saison dans le but de respecter l'orientation du plan stratégique concernant le hockey-famille. **(Voir document H.R. en annexe)**

Toutes les ligues, double et simple lettre y sont assujetties. Il ne sera pas défendu d'y tenir des pratiques ou autres activités durant ces périodes si vous avez des heures de glace disponibles, mais elles devront encore une fois être facultatives. (Non obligatoire)

Nous avons uniformisé, pour les deux ligues simple lettre, le nombre de matchs à être dispensé dans chacune des divisions Atome à Junior. **(Voir document en annexe)**

Pour les séries de fins de saison simple lettre, un scénario sera élaboré pour chacune des ligues en fonction de la disponibilité en heures de glaces des organisations. Un plan vous sera présenté ultérieurement.

Pour ce qui est de l'Initiation et du Novice, nous allons procéder, de concert avec Hockey Québec à la mise en place du projet pilote relatif au nouveau Programme Novice de Hockey Canada.

Celui-ci sera en vigueur d'un océan à l'autre dès la saison 2019-2020.

En procédant dès maintenant (2018-2019) nous allons nous assurer d'apporter tout au long de la saison plusieurs correctifs et recommandations dans les modalités de mise en application de ce nouveau programme.

Si nous n'allons pas de l'avant, dès maintenant dans ce projet pilote, se sera l'expérience des autres qui fera force de loi si je peux m'exprimer ainsi et ce n'est pas ce que nous voulons.



Il devient très important de vous informer de la disponibilité de votre entraîneur-maître pour la mise en place du programme, et ce, dès septembre prochain et si vous n'avez pas d'entraîneur-maître il faudra vous assurer de la présence d'une personne responsable et qualifiée.

La présence de cette personne tout au long du projet pilote est primordiale.

La région sera à vos côtés pour vous conseiller tout au long de la mise en place du processus.

Nous avons une rencontre prévue la semaine prochaine avec Hockey Québec et nous vous reviendrons avec de plus amples informations.

Vous pouvez prendre connaissance du contenu du document de Hockey Canada. **(Voir document en annexe)**

Si vous avez des questionnements, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice régionale madame Nathalie Goyette par téléphone au 514 994-3536 ou par courriel à: info@hockey-richelieu.qc.ca.

Bonne fin de semaine de Pâques à tous!

Veillez accepter nos plus sincères salutations,

Jacques Hébert
Président Hockey Richelieu